

Adresse de la société populaire de Vialas qui félicite la Convention, lors de la séance du 30 prairial an II (18 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Vialas qui félicite la Convention, lors de la séance du 30 prairial an II (18 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 724-725;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_15003_t1_0724_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

commune d'Orbec félicitent la Convention nationale sur son décret du 18 floréal, qui proclame l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'ame, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Orbec, 6 prair. II] (2).

« Législateurs,

Vous avez décrété que la vertu et la probité étoient à l'ordre du jour et cependant les fanatiques dupes des intrigues de l'aristocratie n'en n'ont pas moins publié que les françois ne reconnoissaient plus de dieu; les insensés! ils n'ont pas voulu réfléchir que reconnoître la vertu, c'est assassiner l'athéisme, ce monstre abominable, qui dans sa fureur, se plait à devorer toutes les vertus.

Du haut de la montagne, vous avés aperçu la lueur sombre et effrayante des torches du fanatisme, et aussitôt vous vous êtes hatés de les éteindre, vous avés décrété que le peuple françois reconnoît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'ame.

Par votre décret vous avés forcé le fanatisme à rentrer dans son antre, vous avés renforcé les fondements de la République, toute loi qui rapproche les mortels de la divinité exerce nécessairement un empire qui les prépare à respecter les loix, tant par la terreur qu'elle leur inspire que par l'espérance qu'elle donne à la vertu.

Continués vos travaux augustes représentants et Lycurgue et Solon ces législateurs si vantés dans l'histoire ne seront rien auprès de vous aux yeux de la postérité; tous les hommes qui couvriront alors le globe diront en levant leurs mains vers le ciel, si nous sommes libres, c'est qu'autrefois il exista une Convention en France, ils béniront votre mémoire, et toutes les fois qu'ils liront nos annales, ils s'écrieront avec enthousiasme, que les françois avoient bien raison de chérir la montagne.

J. B^{te} DUMONCEL, OTTON, BELLIERE, DESHAYE
(secret.) [et 2 signatures illisibles, dont celle du présid.].

67

Un citoyen adresse à la Convention nationale un travail sur l'éducation républicaine, physique et morale des enfans.

Renvoyé au comité d'instruction publique (3).

68

Un citoyen adresse à la Convention nationale un ouvrage sur la morale pour cette partie de l'éducation. Il joint un billet cacheté où sont désignés son nom, son état et sa demeure.

Renvoyé au comité d'instruction publique (4).

- (1) P.V., XXXIX, 402.
- (2) C 306, pl. 1166, p. 25.
- (3) P.V., XXXIX, 402.
- (4) P.V., XXXIX, 402.

69

Les citoyens ci-devant catholiques et protestans composant la société populaire de Vialas, chef-lieu de canton du district de Villefort, département de la Lozère, félicitent la Convention nationale sur ses travaux, et particulièrement sur le décret du 18 floréal, qui proclame l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'ame, et l'invitent à rester à son poste.

Ils annoncent qu'ils viennent d'envoyer aux hôpitaux nationaux militaires la quantité de 94 chemises, 10 draps de lit, 3 vannes, 10 serviettes, 4 bonnets de coton, 17 mouchoirs, 4 paires de bas et 60 livres de vieux linge. Nous sommes fermes, disent-ils, comme les masses des rochers qui nous environnent et que nous avons pris pour l'expression du courage inébranlable qui nous anime, et pour symbole de l'union intime qui règne parmi nous. Vous avez, ajoutent-ils, effacé pour jamais le sang dont ils furent teints par l'intolérance, le fanatisme et la superstition. Ces hydres monstrueuses, ensevelies sous nos montagnes, s'agiteront en vain pour nous désunir. Titres, signes féodaux, tours, cloches, argenterie, ornemens, tout a disparu, et chaque chose est à sa destination. Admirateurs de vos lois bienfaisantes et de vos sages décrets, ce n'est pas en vain que nous avons fait le serment de nous y soumettre et de veiller de concert à leur prompt exécution. Purs comme l'air libre de la Lozère, que nous respirons, jamais nos cœurs ne furent entachés de royalisme, de fédéralisme, ni d'aucune autre espèce de contre-révolution. Jalès, Bannes et l'infame Charrier osèrent bien conspirer; nous nous levâmes aussi, et ils ne furent plus.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Vialas, s.d.] (2).

« Citoyens Représentants du peuple,

Nous sommes fermes comme les masses de rochers qui nous environnent et que nous avons pris pour l'expression du courage inébranlable qui nous anime, et pour symbole de l'union intime qui regne parmi nous.

Vous avez effacé pour jamais le sang dont ils furent teint par l'intolérance, le fanatisme et la superstition. Ces hydres monstrueux ensevelis sous nos montagnes s'agiteront en vain pour nous désunir.

Titres, signes féodaux, tours, cloches, argenterie, ornemens, tout a disparu, et chaque chose est à sa destination.

Admirateurs de vos lois bienfaisantes, et de vos sages décrets ce n'est pas en vain que nous avons fait le serment solennel de nous y soumettre, et de veiller de concert à leur prompt exécution. Purs comme l'air libre de la Lozère que nous respirons, jamais nos cœurs ne furent entachés de royalisme, de fédéralisme ni d'aucune autre espèce de contre-révolution. Jalez Bannes et l'infame Charrier osèrent bien conspi-

- (1) P.V., XXXIX, 403. B^{te}, 4 mess.; M.U., XLI, 91.
- (2) C 306, pl. 1166, p. 24. (Inscrit en bas de la 1^{re} page : p. le cⁿ Serviere, repr. du peuple).

rer, nous nous levames ausi, et ils ne furent plus.

Nos promesses et nos dons volontaires bientôt effectués, des sacrifices reppettés faits de bon cœur par chacun de nous, nos impositions strictement soldées, sans ambition, sans reproche, sans blés, ne nous restant que quelques misérables chetaignes pour tout soutient, nous prolongeons paisiblement notre vie. Elle nous est chère sous tant de rapports soit en apprenant les grandes victoires des deffenseurs de nôtre patrie et vos triomphes, soit en recevant le sublime décret qui vous honnore et qui fixe enfin nos destinées.

Oui, citoyens représentants, de nos habitations placées dans la région des frimats, ou dans les vallons tortueux et profond comme l'abîme, nous eleverons aussi avec vous, decadi prochain nos regards vers le ciel; et nous adresserons ensemble nos vœux à l'etre supreme, avec la joye, la consolation et la confiance des hommes de bien et libres.

Nous le prions qu'il veille sur vos jours, et qu'il benisse vos glorieux travaux assurés de son appuy en appelant tous les français à le reconnoître, en les invitant à la justice, à la probité, et à la vertu, vous resterez toujours fermes à votre poste, et grands comme le peuple que vous représenterez encore avec plus de dignité en régénérant ses mœurs.

Pour nous, citoyens, la pauvreté fut nôtre partage, vous nous avez rendus assés riches par le sentiment de l'immortalité de nôtre être.

Nos freres, nos enfants, nos parents, nos amis, sont aux frontieres, nous ne regrettons que notre insuffisance pour adoucir leurs fatigues et leurs peines, mais nous voulons cependant y contribuer autant qu'il est en nous.

C'est en cette vûe, citoyens representants, que nous venons d'envoyer aux hopitaux nationaux militaires, la quantité de 94 chemises, 10 draps de lit, 3 vanes, 10 servietes, 4 bonnets de cotton, 17 mouchoirs, 4 paires de bas, et 60 livres de vieux linges.

Effets en partie offerts à l'envie par nos braves citoyens, d'après l'arrêté du representant du peuple Milhaud, sur l'invitation du maire et de la société populaire de cette commune avec autant d'empressement que de générosité, en partie achetés au moyen du numéraire dont ont faits don, aussitôt, ceux d'entre nous qui n'ont pas eu de linges desquels ils pussent disposer pour une bonne œuvre.

Si nos efforts se bornent à peu de choses, nous n'avons pas l'orgueil de nous parer d'une apparence de comniseration et de libéralité; mûs par la sensibilité et le penchant qui nous portent au secours de nos freres d'armes nous nous estimerons trop heureux si nous pouvons eviter une larme à celui qui souffre pour la cause de la Liberté qui est egalement celle de tous les habitans de cette commune .

Vive avec elle, la Republique une et indivisible et périsent les traitres, les factieux et tous les ennemis !

Salut très fraternel, à vous citoyens représentants du peuple par les citoyens cy devant catholiques et protestants, formant la société populaire de Vialas chef-lieu de canton du district de Villefort, département de la Lozere »

MAISONNEUVE (présid.), DRAUSSIN (secrét.),
MAZOYER (secrét.).

70

L'agent national du district de Coiron, département de l'Ardèche, adresse à la Convention nationale une croix dite de St-Louis et une lettre du tyran, remises au directoire de ce district (1).

[Coiron, s.d. Au présid. de la Conv.] (2).

« Je t'adresse, Citoyen président, une croix dite de S^t Louis et une lettre du tyran, remises au directoire de la part de Claude François Pavin, ensemble un extrait de l'arrêté du directoire ».

FLAUGERGUE

[Extrait du registre du directoire du distr. de Coiron, séant à Aubenas. Séance du 19 prair II].

président: Cormesele; Tremolet, Meyssonnier, Embry, Vigne, Flaugergue, agent national, secrétaire.

Il a été remis de la part de Claude François Pavin, une croix dite de S^t Louis et une lettre en date du 2 mai 1782 (style esclave) écrite aud. Pavin par le ci devant roi, et relativement à sa réception au ci-devant ordre de S^t Louis.

Sur quoi le directoire, l'agent national provisoire ouï, a arrêté que lad. croix et, lad. lettre, ensemble un extrait du présent seront adressés à la Convention nationale.

CORMESELE (présid.), MESTRE (secrét.).

71

L'agent national provisoire près le district de Roche-Sauveur (3) adresse à la Convention nationale 3 hochets de l'ancien régime, dits croix de St-Louis, trouvés dans la maison d'un émigré de ce district (4).

[Roche-Sauveur, 22 prair. II] (5).

« Citoyens représentants,

Je vous fais passer 3 hochets de l'ancien régime, dits Croix de S^t Louis, trouvés dans la maison d'un émigré de ce district, pour y être passés au creuset national ».

72

Le citoyen Audenet, domicilié dans la section du Panthéon-Français, annonce à la Convention nationale qu'il vient de parcourir les

(1) P.V., XXXIX, 403 et 410.

(2) C 305, pl. 1140, p. 18 et 19.

(3) Ci-devant La Roche Bernard (Morbihan).

(4) P.V., XXXIX, 404 et 410. B^{ns}, 3 mess. (1^{er} suppl^l).

(5) C 305, pl. 1140, p. 17.